



ARRETE N° ARR 26.165/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR GUILLAUME PEYTAVIN,
DOUZIEME ADJOINT AU MAIRE DE QUARTIER SUD ET EN
CHARGE DE LA PETITE ENFANCE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°26.014/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à la création de trois conseils de quartier,

VU la délibération n°26.015/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de trois adjoints de quartiers,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026, M. Guillaume PEYTAVIN, adjoint de quartier, reçoit délégation pour les domaines suivants : **Le quartier SUD et la Petite enfance.**

ARRETE N° ARR 26.165/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR GUILLAUME PEYTAVIN,
DOUZIEME ADJOINT AU MAIRE DE QUARTIER SUD ET EN
CHARGE DE LA PETITE ENFANCE**

En qualité d'adjoint de quartier, M. Guillaume PEYTAVIN assurera :

- **Son action sur le Quartier SUD** – regroupant les entités des quartiers de Soulines et de Gambetta, des Ombrages et de Monsieur, de Talma, des Bosserons et de Garenne ;
- La création et l'animation des **Comités de quartier** représentant l'entité d'un quartier spécifique et composés de représentants et associations de quartier, présidé par l'Adjoint de quartier.
- Sa participation dans le cadre de l'appel à candidature des représentants « habitants » de ces quartiers.
- La réunion trimestrielle des Comités de quartier lesquels ont vocation à examiner les questions exprimées et les différents projets intéressant le quartier.
- L'examen des propositions, à partir d'un ordre du jour, des actions concrètes et de mobilisation des crédits du budget spécifique alloué au Conseil de quartier.
- La rédaction par les Comités de quartier de l'ordre du jour et de la préparation de la réunion semestrielle du Conseils de quartier.
- Le pilotage et l'animation du **Conseil de quartier**, réunis semestriellement à l'occasion d'une réunion publique avec pour mission la charge de passer en revue l'ensemble des projets, ainsi que l'ensemble des questions et problématiques traitées par les Comités de quartier.
- Le rôle d'interface avec les représentants des Comités de quartier, de Pilote et d'animateur des réunions trimestrielles des Comités de quartier et semestrielles du Conseil de quartier et de lien avec les services municipaux pour le suivi des différents dossiers et du budget.
- Le compte rendu annuel de leur action et de l'activité du Conseil de quartier, en Conseil municipal.

Au titre de la Petite enfance, M. Guillaume PEYTAVIN assurera :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi de la politique de la Petite enfance sur la Ville ;
- La gestion, le pilotage et l'évaluation des structures Petite enfance, notamment des deux multi-accueils, de la crèche collective, de la structure d'accueil familiale, de la crèche multi-accueil Jeanne CHARRIERE et du Relais Petite enfance ;
- L'élaboration d'un programme d'amélioration de l'accueil des enfants, au regard de l'évolution des besoins des parents, de la sécurité et du bien-être des enfants ;
- La recherche en matière de diversification des modes de garde, notamment le développement et l'installation des structures privées ;
- Le pilotage et le suivi de la politique d'attribution des places, en particulier au travers des commissions d'attribution ;
- Le suivi du réseau des assistantes maternelles ;

ARRETE N° ARR 26.165/K**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR GUILLAUME PEYTAVIN,
DOUZIEME ADJOINT AU MAIRE DE QUARTIER SUD ET EN
CHARGE DE LA PETITE ENFANCE**

- Le suivi des enjeux portant sur les professionnels de la Petite enfance, en matière de prévention, de risques TMS et psycho-sociaux, de partage, de formation et de déroulé de carrière ;
- Le lien privilégié avec les familles, les partenaires associés et les Institutions ;
- Le développement d'une communication et d'un processus de valorisation des actions, initiatives et évènements provenant des structures Petite enfance sur la Ville.

ARTICLE 2 : M. Guillaume PEYTAVIN reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, M. Guillaume PEYTAVIN devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Education et Familles et de la Commission Cadre de Vie et Aménagement durable.

ARTICLE 5 : M. Guillaume PEYTAVIN est chargé d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de sa délégation.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 26.165/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR GUILLAUME PEYTAVIN,
DOUZIEME ADJOINT AU MAIRE DE QUARTIER SUD ET EN
CHARGE DE LA PETITE ENFANCE**

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Notifié le : 02/06/2026

Signature spécimen :

Guillaume PEYTAVIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/02/26



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.165/K

Objet de l'acte : DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A MONSIEUR GUILLAUME PEYTAVIN, DOUZIEME ADJOINT AU MAIRE DE QUARTIER SUD ET EN CHARGE DE LA PETITE ENFANCE
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25842_1-AR
Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25842_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2026